

Assemblée générale du 01 décembre 2012

Procès-verbal

Le Président de l'Association, Yves MITTAINÉ, accueille les participants et les remercie de leur présence (54 participants). Il accueille M. Fardella, Président de la CCB, qui a répondu à notre invitation, et lui propose d'intervenir à sa convenance, notamment sur les dernières nouvelles concernant la renégociation du contrat de DSP Assainissement. Il remercie de sa présence M. Fromm, Maire de Briançon et vice-président de la CCB, qui a répondu positivement à l'invitation que nous avons adressée à tous les conseillers communautaires.

Il accueille également notre invité, Raymond Avrillier, qui a été l'un des artisans de la remunicipalisation de l'Eau à Grenoble (une saga de la décennie 1990), et qui fait profiter de son expérience plusieurs associations comme la nôtre dans différentes régions françaises .

Il rappelle le déroulement prévu de cette AG annuelle et indique que, cette année, notre « maître de cérémonies » sera Michel Artigue, membre du Conseil d'administration..

Rapport moral :

(Présenté par Yves MITTAINÉ)

Rappel des principes généraux de l'Association.

L'association considère que :

- l'eau n'est pas une marchandise ; elle est un bien commun de l'Humanité.
- les usagers et leurs associations doivent être associés par les collectivités au contrôle des services publics, qu'ils soient en régie ou en DSP,
- l'association ESB est indépendante de toute étiquette politique, mais elle s'intéresse de près à la politique de la Cité, particulièrement concernant les services publics locaux.

Vie de l'Association entre le 01/01/12 et le 30/11/12.

Ci-dessous un petit récapitulatif du travail « quotidien » des membres actifs de notre association : 13 réunions du Conseil d'Administration, 6 conférences téléphoniques, 17 mails circulaires à tous les adhérents, de nombreux mails de réponses individuelles aux adhérents, 6 lettres ou mails au président de la CCB, 3 réunions avec le président de la CCB, plusieurs réunions diverses (CCSPL, Mairie de La Salle, L'Argentière, ...), des rencontres avec nos maires, envoi de questionnaires aux candidats aux élections législatives, ...

Principales actions entre le 01/01/12 et le 30/11/12.

- ➔ Retenues sur paiements / aide à la clôture des dossiers individuels.
Suite au jugement du TI, l'association a aidé un certain nombre d'adhérents à clôturer leur compte auprès de la SEERC (erreurs, délais de règlement, ...)
- ➔ Renégociation CCB / SEERC :
 - Attitude de la SEERC : refus total de discussion avec nous, refus ou réponses dilatoires

aux demandes de la CCB, mais proposition « d'arrangement » à la CCB (en août).

- Positions de la CCB :
 - Position constante sur 2 points : (1) suppression de la clause financière de l'avenant n°1, et (2) révision de la facturation des 12% sur Val des Prés..
 - Position fluctuante sur : (3) révision du coefficient K d'ajustement automatique des prix.
 - Plusieurs positions successives, depuis le début de l'année, sur : (4) audit préalable à la fixation de nouveaux prix, et contrôle annuel économique et financier du contrat.
 - Pas de position sur : (5) la récupération des surfacturations depuis 2006.
- Notre position constante, confirmée lors de nos rencontres, par mail et par courriers : nous sommes d'accord sur (1) –qui devrait être un point de plein droit et non de négociation- et sur (2), nous demandons fermement (3), (4) et (5). Nous avons mis la CCB en relations avec un expert (P. du Fau) et nous étions d'accord avec la position affichée par la CCB sur (4) entre avril et août.
- Nous demandons la création d'une Commission de Contrôle Financier : mise en demeure de la CCB, sur la base du CGCT.
- Nos demandes auprès de la CCB pour obtenir une intervention de la Chambre régionale des Comptes sont restées sans suite : nous avons engagé une démarche auprès de la Préfecture de Région.
- Situation actuelle :

Intervention de M. Fardella, Président de la CCB

Nous avons noté les points suivants :

La renégociation porte sur 22 points dont 5 restent à conclure. La CCB demande la suppression de la clause financière de l'avenant n°1 ; elle demande également la suppression de la clause « des 12% » qui pénalise les usagers de Val des Prés ; la CCB et la SEERC sont d'accord pour revoir les pondérations du coefficient K d'ajustement des prix. Sur les tarifs : le Cabinet Stratorial a évalué à environ 20% la surfacturation non justifiée ; la CCB ira à Aix pour effectuer l'audit des coûts. Prise en compte des surfacturations depuis 2006 : la CCB en tiendra compte.

Par ailleurs, la SEERC a répondu par lettre à la mise en demeure de la CCB. Cette lettre a été reçue le 30/11/12. Elle propose une réunion.

Commission de Contrôle Financier : M. Fardella n'a pas trouvé convaincants les éléments que nous lui avons fournis à ce sujet.

Chambre régionale des comptes : pour la CCB, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Sur l'éventualité de la reconnaissance de la nullité du contrat de DSP, M. Fardella exprime des craintes quant aux conséquences que cela pourrait avoir pour la CCB.

Intervention de M. Fromm, Vice-président de la CCB

Nous avons noté les points suivants :

M. Fromm n'est pas contre l'idée de demander un audit de la Chambre régionale des comptes mais, s'appuyant sur d'autres exemples, il ne croit pas que cela servira à grand 'chose.

Par ailleurs, il partage les craintes de M. Fardella concernant l'éventualité de la reconnaissance de la nullité du contrat.

➔ Recherche de la reconnaissance de la nullité du contrat

- Projet de recours en cassation sur le jugement du TI. Après le jugement du TI, refusant aux usagers le droit de mettre en cause le contrat de DSP, nous avons demandé à un avocat agréé auprès de la Cour de Cassation de constituer un dossier pour un recours éventuel. Les honoraires d'avocat ont été financés aux 3/4 par la souscription lancée auprès des adhérents, et pour 1/4 par les adhésions. Après étude, il paraît inopportun d'engager ce recours (probabilité minimale d'obtenir gain de cause ; risque de frais supplémentaires)
 - => le CA prend la décision de ne pas poursuivre.
- Recours d'un usager avec mise en demeure de la CCB : procédure engagée récemment, voir « Proposition d'actions pour 2013 ».

➔ Communication :

- Participation au Forum alternatif Mondial de l'Eau (Mars 2012, à Marseille), et événements associés (conférences et films à l'Argentière et à Briançon), aux assemblées générales d'Eau-Secours-Gap et de l'Association EAU (Marseille).
- présence aux Marchés de Briançon pendant l'été (3), à la foire d'automne au Monétier, réunions publiques à Névache, Puy Saint André, Le Monétier (3), Villar d'Arène, La Grave ..
- action « Carton Rouge pour la SEERC » en novembre : manifestations devant la SEERC à Briançon et à Aix en Provence, distribution de tracts au marché de Briançon, visite avec dépôt de dossier à la Préfecture de Région (Marseille),
- contacts Presse (plusieurs fois dans l'année : bonne couverture DL et La Provence. FR3 sur l'action « Carton rouge »).
- Reprise en mains de notre site Internet (www.eau-secours-brianconnais.fr) : avec notre nouveau webmaster, nous avons désormais la possibilité de le nourrir et de le modifier nous-mêmes.

Vote: Michel ARTIGUE soumet le Rapport moral au vote de l'Assemblée générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rapport financier :

Le Rapport financier, pour la période du 01/01/ 2012 au 30/11/2012, est présenté par Gabriel BELLET, Trésorier.

Côté dépenses, il s'agit essentiellement d'honoraires d'avocat. Le déplacement collectif à Aix en novembre 2012 fait l'objet d'une dépense de transport par car en partie compensée par les participations des participants. La communication et l'information des usagers représentent une dépense minime. Les adhérents actifs et les intervenants extérieurs gardent presque toujours à leur charge les frais correspondants.

Hormis la rémunération de notre compte-livret, les recettes correspondent exclusivement aux cotisations, et à la souscription exceptionnelle mise en place pour faire face aux frais d'avocat pour la procédure de cassation..

La trésorerie de fin d'année permet de faire face aux dépenses déjà engagées (frais d'avocats) et prévisibles.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de l'Assemblée générale que le Conseil d'administration a décidé de fixer comme suit le barème des cotisations 2012, inchangé par rapport à l'année précédente :

Individuel : 12 € Foyer : 17 € Cotisation de soutien : à partir de 25 €

Vote: Michel ARTIGUE soumet le Rapport financier au vote de l'Assemblée générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Programme d'actions pour 2013

Voici ce qui ressort des présentations de Frédérique ALLIRAND, Thierry AIMARD, Bernard LIGER, Raymond AVRILLIER, Yves MITTAINÉ et Jean-Luc CHARTON, et des débats qui s'en sont suivis.

Retenues sur règlements

Suite au jugement du tribunal d'Instance, il n'est plus possible d'inciter nos adhérents à continuer de retenir une partie de leurs règlements en signe de protestation : ils seraient mis dans l'obligation de régler intégralement leurs factures et encourraient des frais et pénalités. Nous étudions les possibilités de

manifeste quand même notre mécontentement auprès de la SEERC.

Dossiers juridiques

Un usager a engagé une démarche qui devrait lui permettre de porter devant le Tribunal Administratif une requête visant à faire reconnaître par celui-ci la nullité du contrat de DSP au motif de graves irrégularités de procédure lors de sa mise en place. La 1^{ère} étape, déjà effectuée, consiste à mettre en demeure la CCB d'engager elle-même cette action. En cas de refus ou de non-réponse de la CCB, l'usager pourra saisir lui-même le Tribunal Administratif.

L'association a mandaté son avocat pour accompagner l'usager dans cette procédure.

Renégociation

- Plusieurs interventions de participants à l'AG manifestent leur attachement à une reprise en mains de la DSP Assainissement par la CCB, et notamment un véritable contrôle des coûts d'exploitation. Les élus leur semblent manquer de volonté politique pour conduire une véritable renégociation des termes du contrat, notamment sur les prix. Il faut continuer à informer les élus de la CCB et à maintenir une certaine pression sur eux.
- Au cas où la renégociation aboutirait à une conclusion qui ne nous paraîtrait pas représenter une amélioration significative et durable pour les usagers, il faudra envisager d'attaquer l'avenant n°2 devant le Tribunal Administratif.
- Nous allons poursuivre nos démarches, notamment auprès de la Préfecture, pour solliciter une intervention de la Chambre régionale des comptes. Pour cela, nous chercherons à obtenir le soutien actif de la CCB sur cette question.
- Nous assurerons le suivi de notre mise en demeure de la CCB visant à ce que celle-ci crée rapidement une Commission de Contrôle Financier (CCF) conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et nous demanderons à y participer.

Media et contacts extérieurs

Contacts avec les médias

Radio : Intervention auprès des radios locales et mail à France Inter, France Culture, Radio Zinzine
Veille sur les sites d'information Web : Rue89, MédiaPart, LeMonde.fr

Télévision : Très bon contact avec France3 Provence à l'occasion de notre descente à Marseille. le journaliste semble intéressé par notre combat.

Journaux papiers : Le DL, la Provence, la Marseillaise, Le Ravi (journal satirique région marseillaise)
Contact : l'Humanité, Le Canard Enchaîné.

Contact en janvier avec le cabinet du commissaire européen à la concurrence.

Interventions diverses

- Des participants font observer que, si le travail de l'association n'a pas encore conduit à des résultats tangibles pour un rééquilibrage ou une remise en cause du contrat de DSP Assainissement, il faut reconnaître que des actions comme les retenues sur règlement ont porté leurs fruits. En effet, elles ont imposé aux élus de prendre en compte ce problème de DSP qui, sinon, aurait été purement et simplement oublié. Par ailleurs, ces actions permettent également une prise de conscience sur des sujets connexes comme la DSP Déchets par exemple, et imposent aux élus plus de vigilance sur ces sujets.
- R. Avrillier nous encourage à poursuivre obstinément nos actions en étant conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Il évoque sa propre expérience dans le retour en gestion publique de l'eau à Grenoble, une affaire qui a duré une dizaine d'années avec des hauts et des bas et qui a fini par un retour en régie. Il cite des éléments d'une étude (*disponible auprès de l'association sur simple demande*) qu'il vient de terminer sur la comparaison, dans ce cas concret et sur 10 ans, entre la DSP et la régie : 3 fois plus d'entretien réalisé, des prix 20% moins élevés en 2005 qu'en 1995, un coût global de moitié, 90 millions d'euros d'économies pour les usagers, ...
- R. Avrillier insiste sur l'importance d'arriver à ce que la collectivité délégante soulève

systématiquement les fautes et manquements contractuels du délégataire et en prenne acte formellement : c'est ainsi que s'inversera le rapport de force, au départ défavorable aux usagers.

Motions

1- 1^{ère} motion présentée par P.J. DOULAT.

Le texte (ci-dessous) est soumis au vote de l'Assemblée Générale. Après discussion et amendements, **il est adopté à l'unanimité.**

2- 2^{ème} motion présentée par P.J. DOULAT.

Le texte (ci-dessous) est soumis au vote de l'Assemblée Générale. Après discussion et amendements, **il est adopté à l'unanimité.**

Nominations au nouveau Conseil d'Administration :

Sont proposées les candidatures au Conseil d'Administration d'adhérents à jour de leurs cotisations 2012, exprimées avant et pendant la tenue de l'AG. La liste est la suivante :

Denis ALLIRAND (Villar d'Arène), Frédérique ALLIRAND (Villar d'Arène), Michel ARTIGUE (Briançon), Gabriel BELLET (Le Monétier), Jean-Luc CHARTON (Puy Saint André), Ginette CLERGET (Val des Prés), Pierre-Jean DOULAT (Le Monétier), Nelly ELIOT (Villar d'Arène), Denis FEUILLASSIER (Puy Saint André), Florence GAILLARD (La Grave), André GARCIA (Névache), Danièle LAVIN (Le Monétier), Bernard LIGER (Névache), Yves MASSET (Le Monétier), Jacques MATHON (La Grave), Yves MITTAIN (Le Monétier), Stéphane RAMOND (Le Monétier), Sabine RANDON KAINZ (La Grave),

Vote: Michel ARTIGUE soumet la liste des candidats au vote de l'Assemblée générale. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale se termine par une courte intervention de Raymond Avrillier qui nous renouvelle ses encouragements et nous assure de son soutien sur toutes les questions relevant de son expérience.

Fin de l'Assemblée Générale

Annexes au PV de l'AG du 01/12/12.

Motion 1 proposée par PJ Doulat, discutée et amendée.

« EAU – SECOURS – BRIANCONNAIS est une association d'USAGERS de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour la défense collective du service public de l'eau sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

ESB est une association d'usagers, solidaires et exigeants, pour défendre et promouvoir un service de l'eau et de l'assainissement comme un droit, un bien commun et un bien public.

L'association considère que la démocratie et la transparence doivent être au centre des relations entre les consommateurs, les usagers du service public, les citoyens et les élus. Cette relation doit s'exercer dans le respect et dans les responsabilités de chacun dans le cadre de la qualité et de l'effectivité du service, de la maintenance et du perfectionnement des équipements nécessaires. Si les élus décident, les usagers payent et les citoyens votent.

Pour défendre l'intérêt général, la gestion en régie nous semble plus adaptée et normalement moins coûteuse que la DSP. Quand un contrat de DSP est en cours, l'association considère que le contrôle effectif et exigeant de son exécution est une responsabilité qui s'impose à la collectivité. L'association exige que ces contrôles soient effectués par le délégant, elle demande à être associée à ces contrôles et tenue informée des résultats obtenus, ne serait-ce que parce que les consommateurs payent ces contrôles sur leurs factures. »

Motion 2 proposée par PJ Doulat, discutée et amendée.

« L'association demande :

- que le contrat de DSP Assainissement fasse l'objet d'une expertise, compétente et indépendante, par la Chambre régionale des Comptes comme cela a été demandé au Préfet dans le cadre de l'opération « Carton Rouge à la SEERC »,
- que les comptes rendus financiers annuels soient présentés par la SEERC sous la forme du plan comptable général,
- qu'un véritable audit de l'exécution du contrat soit commandité annuellement par la CCB, sur pièces comptables, avec vérification à Aix en Provence et à Paris (nous souhaitons que cet audit soit suivi par M. P. Du Fau De Lamothe et un représentant de l'association ESB),
- qu'une renégociation du contrat se fasse pour aboutir à des prix au plus près des coûts réels et vérifiés.
- qu'il soit tenu compte des trop-perçus depuis l'origine du contrat.

Sur la renégociation actuellement en cours, nous refusons le principe d'une transaction entre la SEERC et la CCB aboutissant à une remise arbitraire et forfaitaire sur les prix. Nous demandons des prix au plus près des coûts réels et vérifiés, une révision du coefficient K, la suppression de la sur-taxation de 12% à Val des Prés, ... Par ailleurs, nous demandons à la CCB de faire valoir l'illégalité de la clause financière de l'avenant n°1, ce qui entraînera son annulation.

Enfin, l'association poursuit l'objectif d'obtenir la reconnaissance de la nullité du contrat pour de multiples irrégularités de procédure, que nous avons formulées dans notre mémoire auprès du Tribunal d'Instance. Pour ce faire, elle soutient le recours engagé récemment par un usager auprès de la CCB et probablement ensuite au Tribunal Administratif. »
